PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
18 septembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 18 septembre à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 13
Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/09/2023

Présents : BOE Jean-Marie, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, MILLIOT Patrice, PEROLARI Roger, FOLEY Franck, BILLAT Nathalie, LORAND Yannick, WINDELS Luc PENILLA Mélanie.

Absents :
Excusés : MOBARAK Abdelkarim, PEROLARAI Jean-Pierre, PLANQUE Christelle

Secrétaire de séance : MILLIOT Jean-Luc

Vu les deux procès-verbaux de la séance du 09 juin 2023
Le Conseil Municipal après avoir délibéré
Adopte les procès-verbaux de la séance du 09 juin 2023 à l'unanimité

Les différents points de l'ordre du jour ont été abordés.

- **Remplacement de la secrétaire générale de la mairie** actuellement en arrêt maladie ordinaire Son médecin prévoit un CLM. Inquiet de cette situation, Monsieur le maire avait anticipé la recherche d'une secrétaire confirmée et proposé une candidature aux conseillers pour examen et suite à donner. Le deuxième et troisième adjoint reprochent au maire de ne pas avoir informés la commission du personnel de la situation médicale de la secrétaire et des démarches entreprises pour un éventuel remplacement. Le CV de la candidate présenté au conseil ne convient pas à la majorité. Le troisième adjoint propose de ne pas embaucher de remplaçante, mais d'inscrire l'adjointe administrative en place à un stage de formation au budget. Le manque de visibilité sur la durée de l'absence pose effectivement un problème d'embauche dans l'immédiat. Un emploi à temps partiel contractuel est envisagé. Il est suggéré de faire appel au CDG pour apporter une aide à la réalisation du prochain budget. Monsieur le maire souligne que cette solution ne suffira pas au bon fonctionnement du secrétariat.

- Les membres de la commission du personnel déplorent le manque d'entretien avec le personnel communal en dehors des entretiens annuels obligatoires pour les titulaires. Il a été proposé d'instaurer un entretien individuel pour chaque employé communal non titulaire afin d'établir un contact plus personnel avec les membres de la commission et les conseillers municipaux.

- Le débat est lancé sur les commandes engagées par Monsieur le maire sans être validées par le conseil municipal. Les élus demandent à être informés du choix des fournisseurs et des devis proposés afin d'apporter un avis objectif. Les adjoints reprochent au Maire une gouvernance trop personnelle pour les décisions et les dépenses ainsi qu'un manque d'information envers le conseil municipal. Désormais toutes les dépenses seront examinées en conseil municipal. Il a été décidé de tenir un conseil municipal mensuellement.

- L'élu responsable de la sécurité de l'ensemble des installations communale demande un peu plus d'intérêt de la part des conseillers sur les problèmes de sécurité soulevés lors des contrôles, et un suivi effectif des travaux à réaliser par le service technique suite aux remarques relevées par l'organisme de contrôle. Le responsable du service technique suivra avec cet élu l'évolution des aménagements à réaliser afin de pallier aux carences sécuritaires de nos installations.

- **Installation des appareils de distribution automatique de pain et de plats tout-prêts**. Certains élus demandent le changement d'emplacement de ces deux appareils pour des raisons d'esthétique et de sécurité. Un autre endroit mieux exposé doit être proposé du côté de la salle des fêtes.

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
18 septembre 2023

- **L'ancien garage FOUCHE** fera l'objet du droit de préemption de la commune pour devenir un garage annexe des services techniques. Cette option obtient l'agrément du conseil. Il s'agit des parcelles ZB 175 et 177.

- Le conseil n'adopte pas l'option de préemption du garage situé sur la parcelle de la propriété Tranchant ZA 138 en zone UB qui fait l'objet d'un rachat par la Société Gauffre immobilier pour un projet de maison d'habitation.

- **ENTREPRISE NUVENE** : Contact doit être pris avec les services d'urbanisme de la communauté de commune pour revoir la date de présentation du projet à la commission. Une date tardive, non conforme aux engagements de l'entreprise et de la commune mettrait en péril le projet.

- **Octobre rose** : Messieurs MILLIOT Jean-Luc et Yannick LORAND se sont généreusement proposés pour organiser cette manifestation le Dimanche 15 Octobre. Rendez-vous est donné devant la Mairie à 09 heures pour le café. Le départ est prévu à 09h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50
Conseil Municipal séance du 25 septembre 2023

Le secrétaire de séance, Jean-Luc MILLIOT

Le Maire, Jean-Marie BOÉ

MAIRIE de GRANGES-SUR-LOT